

N° 2025-55- Décision du Président

Attribution du marché du marché public de fournitures et de services : assurance dommages aux biens

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – D'attribuer le marché public de fournitures courantes et de services de l'assurance dommages aux biens à la Groupama Rhône Alpes, pour un montant de 12 311€ TTC ;

ARTICLE 2 – De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 3 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 4 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 28 novembre 2025

Yannick AMET

Président



**ACTE D'ENGAGEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE TARENTEISE**

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Assurance DOMMAGES AUX BIENS

Lot n°1

NOTIFIE LE / /

Pouvoir adjudicateur

Communauté de communes HAUTE TARENTEISE
8 rue Célestin Freppaz BP n°1
73 707 SEEZ
SIRET : 24730025400015

1 - Identification de l'acheteur

1.1 – Pouvoir adjudicateur

Communauté de communes HAUTE TARENTEISE - 8 rue Célestin Freppaz BP n°1 - 73 707
SEEZ

1.2 – Personne habilitée à signer le marché

Yannick AMET, Monsieur le Président de la communauté de communes Haute Tarentaise

1.3 – Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements : Trésorier principal de BOURG SAINT MAURICE

1.4 – Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure de gré à gré sans publicité ni mise en concurrence étant donné l'estimation du marché. Ainsi la collectivité souhaite obtenir des devis de plusieurs prestataires.

2 – Objet du marché et code CPV

Le présent marché a pour objet l'exécution des prestations d'assurances pour la garantie des dommages aux biens du patrimoine de la communauté de communes HAUTE TARENTEISE à l'exclusion des équipements du service eau et assainissement.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : **66515000-3**

3 – Identification et engagement du signataire

Nom, prénom et qualité du signataire :

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom commercial et dénomination social et SIRET, nom de l'autorité prudentiel si hors ACPR) :

Agissant en tant que mandataire du groupement

INTERMEDIAIRE
Nom commercial et dénomination :
SIRET :
Réf ORIAS :
PORTEUR DE RISQUE (ou apériteur si coassurance)
Nom commercial et dénomination :
SIRET :
Nom de l'autorité prudentiel si hors ACPR :

Apériteur (oui avec % du risque /non) :
Rôle dans le groupement si apériteur :

CAS DE COASSURANCE

Nom commercial et dénomination du Coassureur:
SIRET :
Nom de l'autorité prudentiel si hors ACPR :
% du risque et rôle dans le groupement :

AUTRE MEMBRE DU GROUPEMENT

Nom commercial et dénomination:
SIRET :
Rôle et missions dans le contrat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et notamment du Cahier des clauses administratives et techniques particulières, après avoir fourni et mise à jour l'ensemble des pièces de la candidature exigé dans le règlement de la consultation.

M'engage en tant que candidat individuel ou engage les membres du groupement en tant que candidat groupé à exécuter les prestations demandées dans les conditions précisées dans les clauses administratives et techniques particulières et ses annexes complétées le cas échéant par des réserves et observations précisées dans mon offre.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

L'adresse courriel utilisée par le candidat pour le dépôt de son offre sur la plateforme sera la seule adresse utilisée pour la suite de la procédure à compter du dépôt des offres

4 – Prix

4.1. Convention sur la tarification

La prime et taux devront apparaître clairement en lecture directe toutes taxes comprises. La tarification proposée par l'assureur sera exprimée dans les tableaux ci-après par un taux de prime en €HT/m² appliquée à l'assiette de prime ou le cas échéant à un forfait.

Il est convenu que le montant de la prime due à l'assureur peut faire l'objet d'un avenant annuel de régularisation en corrélation avec les modifications du patrimoine et risques de la collectivité
En cas de paiement de la prime d'assurance à un intermédiaire courtier ou agent compagnie, le paiement devra être considéré comme libératoire vis à vis de l'apériteur et des porteurs de risques.

4.1.1 Solution de base

Les primes ci-dessous comprennent tout droit, taxes, accessoires et afférent :

Réservé au candidat

Garanties de base et franchise	Prime
<p>Garanties de bases « Dommages aux biens » telles qu'énoncées dans le CCP</p> <p><u>Franchise de base dont mobilier urbain :</u> 1 000 €</p> <p><u>Franchise bris informatique</u> Néant</p> <p><u>Franchise Ouvrage d'art et de génie civile</u> 5 000 €</p> <p><u>Effondrement</u> 15 000 €</p> <p>Pour les franchises, se reporter au CCP et à l'annexe à l'acte d'Engagement Dommages aux Biens</p> <p><u>Catastrophe naturelle</u> Franchise légale</p>	<p>Patrimoine Nbre de m² = 7035 m²</p> <p>Taux de révision : 1.60 € (en €HT/m²)</p> <p>Prime annuelle (en €TTC) = 12 311.25 €</p>
	<p>Taxes légales spécifiques</p> <p>Total Prime prévisionnelle annuelle + taxes légales spécifiques en €TTC (en chiffres) 12 311.25 €</p> <p>Montant en lettres : DOUZE MILLE TROIS CENT ONZE EUROS VINGT-CINQ CENTS.</p>
<p>Si indexation, préciser nom (si hors F.F.B), date et valeur de l'indice de référence à la date de cotation:</p>	<p>LA VALEUR DE L'INDICE DE REFERENCE POUR L'ANNEE 2026 EST 1180.80 (INDICE DU 2EME TRIMESTRE N-1)</p>

4.2. Durée

Le présent marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2027. Durant cette période, il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois pour l'assuré et 6 mois pour l'assureur avant l'échéance annuel fixée au 1^{er} janvier.

4.3. Réserves éventuelles

Les réserves doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Elles doivent être numérotées.

Nombre de réserves	VOIR ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT
--------------------	--------------------------------------------------

L'absence d'indication du nombre de réserves ou l'indication "zéro" réserves manifesterait l'acceptation intégrale par l'assureur des dispositions du cahier des charges (CCAP et CCTP).

Les cahiers des clauses (administratives et / ou techniques) particulières ne pourront être complétés ou modifiés que des seules réserves mentionnées à l'article ci-dessus et acceptées par l'acheteur

5 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre obligatoirement un RIB) :

- Ouvert au nom de : **VOIR RIP JOINT**.....
Domiciliation :
Code banque : ____ Code guichet : ____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur 1 :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document (joindre un RIB par co-traitant).

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

6 - Avances

sans objet.

7 - SIGNATURE

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A LYON

, le 14/11/2025

Le candidat (*représentant habilité pour signer le marché*)
(*signature et cachet*)

Lu et Approuvé

SB.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne
50 rue de St Cyr - 69009 LYON

À REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE
MARCHE n°

Accord de la collectivité –

La présente offre est acceptée :

- en ce qui concerne la prestation unique ou la totalité des prestations ;
 en ce qui concerne les prestations ci-après seulement (*indiquer les prestations pour lesquels le candidat est retenu*) :

Solution de base

Soit un montant total de : (en €TTC) :

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

.....

Cadre pour la formule de nantissement ou de cession de créances

Formule d'origine

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

- la totalité du marché.
 la totalité du bon de commande n° afférent au marché.
 la partie des prestations évaluées à que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
 la partie des prestations évaluées à et devant être exécutées par en qualité de co-traitant sous-traitant

A , le
Signature

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux				